

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2023

RELATIF À L'INDUSTRIE VERTE - (N° 1443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1280

présenté par

M. Kasbarian, rapporteur général

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'alinéa 8 de l'article 1^{er}, adopté en séance publique au Sénat. Cet alinéa crée un préfet coordonnateur dans chaque région concernée par la réalisation d'un projet d'intérêt national majeur pour la souveraineté nationale ou la transition écologique. Il serait chargé de la mise en œuvre des projets de développement industriel prévus par le Sradet.

Cette création ne semble pas opportune alors même que le Gouvernement a annoncé en mars 2023 la création d'un réseau départemental de sous-préfets référents chargés d'accompagner le déploiement du plan France 2030 et d'accélérer les implantations industrielles et logistiques dans tous les territoires. De plus, il n'est pas cohérent que seules les régions d'accueil d'un projet d'intérêt national majeur soient concernées alors que ce préfet coordonnateur aurait un rôle pour la mise en œuvre de l'ensemble des projets de développement industriel de la région.